
Déclaration de la fédération SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires

Cette nouvelle année scolaire débute sous le signe du rejet par les personnels de la politique d'austérité ministérielle et des contre-réformes qui sapent les garanties collectives, ne cessent d'alourdir la charge de travail des personnels, augmentent les pressions hiérarchiques et généralisent la concurrence et les inégalités.

Hier, pour la troisième fois, après deux grèves en mai et en juin, les personnels étaient mobilisés, pour exiger l'abrogation de la réforme du collège.

À l'issue de cette journée, ils et elles n'ont manifestement toujours pas été entendu-es puisque la ministre n'a même pas daigné recevoir les représentant-es de l'intersyndicale.

C'est pourquoi, nous restons fermement opposé-es à « la réforme du collège 2016 » et appelons à poursuivre et amplifier la mobilisation.

Nous considérons que cette réforme, camouflée derrière un écran de fumée pédagogique, menace l'égalité entre les enfants et adolescent-es dans leur accès à l'éducation, et ce particulièrement dans les quartiers défavorisés :

- parce qu'elle renforce « l'autonomie des établissements », qui est en fait celle des chef-fe-s d'établissement, puisque les horaires des matières seront modulables et globalisés par cycle.
- parce que ce qui sera enseigné variera considérablement d'un établissement à l'autre, accentuant les inégalités sociales et territoriales.
- parce que le traitement de la difficulté scolaire est renvoyé en dehors de la classe avec des solutions comme l'aide personnalisée qui a montré son inefficacité dans le primaire et au lycée.

Elle est à l'opposé du projet de collège que nous portons, qui s'inscrit dans la perspective d'une école polytechnique pour toutes et tous, égalitaire et reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

Directement liée à la modification statutaire du 2nd degré contre laquelle nous avons voté dans les instances en 2014,

cette réforme aggrave la dégradation des conditions de travail des personnels en alourdissant leur charge de travail avec la participation à des conseils collège-école, conseils de cycles, de niveaux, et autres conseils pédagogiques... et les divise par la mise en place de divers référent-e-s à tous les niveaux, nommé-e-s par la hiérarchie, et qui risquent d'être de véritables petit-e-s chef-fe-s.

Cette réforme accentue les inégalités entre établissements et les hiérarchies intermédiaires et met les personnels en concurrence. **Elle s'inscrit dans la même logique que la réforme du lycée** où la globalisation horaire a conduit à la concurrence entre les personnels et les disciplines bien que l'accompagnement personnalisé déconnecté de la classe s'est révélé inefficace pour répondre aux difficultés scolaires. Bizarrement, il n'y toujours pas de publication d'un bilan de cette réforme par le ministère alors qu'il s'en inspire pour engager une réforme du collège en 2016 !

Même logique également que **la réforme des rythmes scolaires dont l'abrogation est, pour nous, plus que jamais d'actualité après le bilan négatif qui apparaît clairement.**

Pas plus que la réforme du collège ou du lycée, cette réforme n'est pédagogique. Sur le terrain, c'est un échec. Elle dégrade les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant-es.

En outre, la généralisation des PEDT prévue pour cette année, va accroître le pouvoir des collectivités territoriales dans l'école.

Par ailleurs, qui peut encore croire que le but de cette réforme soit la réussite des élèves avec des rythmes d'apprentissage adaptés, quand on constate les aberrations du calendrier scolaire annuel qui concentre des périodes d'apprentissage de 10 à 12 semaines pour certaines zones.

Cette nouvelle année scolaire est aussi celle de la généralisation de la très contestée réforme de l'éducation prioritaire. La redéfinition de la carte des établissements prioritaires a laissé un certain nombre d'établissements anciennement classés ZEP sur le carreau et le bilan est négatif dans les établissements préfigureurs.

De plus, alors qu'elle se veut une réponse pour lutter contre les déterminismes sociaux, cette réforme se fait à moyens constants et les mesures annoncées dans le 1^{er} degré comme l'augmentation de la scolarisation des moins de 3 ans à hauteur de 50% en REP+ ou l'augmentation des postes de « plus de maitres-ses que de classe », ne restent pour l'heure que des déclarations d'intention, en lieu et place de moyens réels.

Et des moyens en cette rentrée 2015-2016, il en manque beaucoup, contrairement aux annonces qui ont été faites.

Les postes alloués sont insuffisants pour répondre à la hausse démographique et ouvrir le nombre de classes et de divisions nécessaires dans le primaire comme dans le secondaire. Dans certains départements, plusieurs centaines d'élèves de collège et de lycée sont en attente d'un établissement deux semaines après la rentrée.

Les postes vacants non pourvus ont été artificiellement comblés, en urgence, par les brigades de remplacement ou par le recours massif à des contractuels.

Dans plusieurs départements, les moyens de remplacement sont détournés de leur mission première pour assurer les compléments de service sur des postes fractionnés.

Le nombre d'AVS a été divisé par deux dans le 1^{er} degré. Et un nombre important d'AESH du 2nd degré sont en attente d'éventuels renouvellements de leur contrat, délaissant ainsi des enfants en situation de handicap et obligeant les enseignant-es à gérer cette situation scandaleuse.

Nous continuons de refuser les contre réformes et revendiquons les moyens dont nos écoles et nos établissements ont besoin :

- **Une réduction du nombre d'élèves par classe en école, collège et lycée avec des plafonds nationaux et des créations de postes à la hauteur des besoins.**
- **Une diminution du temps de travail de toutes et tous et du temps de service devant élèves pour les enseignant-es et les personnels d'éducation ou d'orientation, qui permette de dégager du temps pour la concertation et le travail en équipe.**
- **Des mesures spécifiques pour l'éducation prioritaire en termes d'effectifs et de temps de service.**
- **L'augmentation générale des salaires.**
- **Un autre projet pour l'école, égalitaire et émancipateur.**

Pour terminer, nous souhaitons revenir sur les annonces faites la semaine dernière qui prévoient l'accueil et la scolarisation de 8 000 à 10 000 enfants réfugiés en deux ans et des mesures de « renforcement » des moyens en UPE2A. Ces annonces font suite à l'engagement de la France à accueillir 30 700 réfugiés sur deux ans.

Au-delà des déclarations d'intention, nous rappelons qu'actuellement les immigrés, les sans-papiers et les populations roms subissent au quotidien la politique répressive et discriminatoire menée par le gouvernement : démolitions des camps où les immigrés s'installent, fermeture de villages d'insertion roms, recours aux expulsions, régularisations uniquement au cas par cas par les préfets, application restrictive du droit d'asile.

Des enfants sont privés du droit à la scolarité, car certaines communes refusent de scolariser les enfants des bidonvilles roms ou des familles expulsés, sous prétexte, entre autre, qu'ils et elles n'ont pas d'adresse de domiciliation. Or, l'accès à l'école et à la scolarité est un droit pour tous les enfants vivant sur le territoire français.

Dans certaine académie, les structures d'accueil pour les enfants allophones sont en nombre largement insuffisant. Dans le 2nd degré, plusieurs centaines d'élèves sont en liste d'attente, plusieurs mois après leur arrivée en France et après avoir été testés par les CIO. Par ailleurs, les procédures administratives mises en place par l'institution entravent le processus d'accès des élèves aux UPE2A et découragent les familles, en exigeant des papiers que souvent les familles ne possèdent pas et ne sont pas en mesure de fournir.

Depuis l'année dernière, l'accès au dispositif « Ouvrir l'école aux parents » a été restreint avec une priorité aux parents en situation régulière.

Le projet de loi relatif « aux droits des étrangers », qui a été examiné à l'Assemblée nationale fin juillet veut instaurer un dispositif de contrôle permettant aux préfetures, dans le cadre de l'examen des demandes de titres de séjour, d'accéder aux informations détenues entre autres par les établissements scolaires.

Nous sommes opposés à cette politique de quotas qui trie les immigrés.

Nous revendiquons le respect des droits d'accès à la scolarité pour tous les enfants.

Nous nous opposons au fichage, au contrôle social et à la surveillance des populations.

Nous nous opposons au projet de loi relatif « aux droits des étrangers ».